المناطق ZONES	REPRESENTATIONS GRAPHIQUES	المساحة الدنيا القطع SUPERFICIE MINIMALE DES LOTS	العلو الأقصيى اللبنايسات HAUTEUR MAXIMALE CONSTRUCTIBLE	المســـاحة المســموح بنائهـــا ومعلومـــات تكميليـــة SUPERFICIE CONSTRUCTIBLE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
منطقة السكن الاقتصادي المتصل بمستوابين Zone d'habitat Economique Continu en R+1		90 m²	8 m	Zone d'habitat continu individuel ou collectif Cour 9m²
منطقة السكن الاقتصادي المتصل بثلاث مستويات Zone d'habitat Economique Continu en R+2	18:2	120 m²	12 m	Zone d'habitat continu individuel ou collectif Cour 12m²
منطقة السكن الفردي للفيلات Zone d'Habitat individuel –villas R+1		200 m²	8 m	Recul minimal de : * 4m par rapport à la façade principale. * 4m par rapport au fond de parcelle.
منطقة ذات الكثافة المنخفضية Zone réservée pour la faible densité		1000 m²	8 m	CUS ≤ 25 % Recul de 6m sur façades
منطقة الأشطة Zone d'activités		150 m²	8 m	Zone D'activités artisanales, commerciales ou de services le 1 ^{er} étage peut être occupé pour l'habitat
منطقة التشجير والترفيه Zone de boisement et de loisirs	BS	INTERDICTION de TOUTE CONSTRUCTION		
منطقة المحافظة الزراعية Zone de Réserve Agricole	TA T	2500 m²	8 m	CUS ≤ 5 % vocation agricole à préserver
منطقة سياحية ZoneTouristique		1000 m²	14.5 m	CUS ≤ 60 % les constructions sont réservées aux services d'accueil et de loisirs
منطقة أو ارتفاق ممنوع البناء Zone ou servitude non aédificandi	SNA	INTERDICTION DE CONSTRUCTION		
Oued		DOMAINE HYDRAULIQUE PUBLIC		

REGLEMENTS PARTICULIERS

- * Existence de chaâbas et / ou oueds : toute construction située à la limite des chaâbas ou oueds sur une bande de 20 m de largeur, doit être soumise à l'avis de l'Agence du bassin hydraulique.
- * Existence des lignes électriques (Haute ou moyenne tension): toute construction située à la limite du tracé de la ligne électrique doit respecter;
- pour la ligne électrique de Haut tension(L.H.T): 8m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne (avec avis de ONE).
- pour la ligne électrique de Moyenne tension(L.M.T): 5m de recul de part et d'autre de l'axe de la ligne (avec avis de ONE).
 N.B.: ces servitudes sont automatiquement levées après la déviation ou l'enterrement des lignes électriques.

Observation générale : les dispositions citées plus haut sont applicables dans le cas de l'existence de chaâbas, d'oueds ou de lignes électriques même si ces derniers ne sont pas représentés sur le document graphique.

 La levée de l'interdiction intervient tacitement suite à la disparition de la raison (ou les raisons) pour laquelle la construction a été interdite.

N.B: Les équipements publics auront une hauteur maximum compatible avec celle de la zone où ils se situent. Toutefois des hauteurs supplémentaires peuvent être accordées sous réserve du respect des règles du prospect (H=L) et de l'accord des riverains. Au niveau du coefficient d'occupation du sol (COS) et du coefficient d'utilisations du sol (CUS), les équipements publics ne sont soumis à aucune restriction à l'exception de celles spécifiques à l'établissement concerné, arrêtées par le département de tutelle.